

Modèle explicatif

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT DE DÉGÂTS AUX CULTURES

Province : Liège Commune : Blegny Arrondissement : Liège

La commission de constat de dégâts aux cultures convoquée officiellement par Monsieur le Bourgmestre en vue de constater les dégâts occasionnés par des événements calamiteux à l'exploitation ci-après désignée, a constaté les dommages ci-dessous.

Nom de l'exploitant/association sinistré : à compléter Prénoms : à compléter Adresse : à compléter N° : à compléter
(en lettres majuscules)

Code postal : à compléter Commune : à compléter N° de téléphone : à compléter N° de producteur : à compléter

Date du sinistre : Printemps 2020 Cause des dégâts : sécheresse

Superficie totale de l'exploitation à compléter ha

exemple

exemple

Parcelle (numéro de la parcelle sur la déclaration de superficie)	Région agricole (déclarée pour cette parcelle sur la déclaration de superficie)	Code de la culture (code dans la déclaration de superficie)	Nature de la culture (déclaration de superficie)	1 ^{er} constat : estimation de la perte au moment du dommage		2 ^e constat : estimation de la perte à la récolte	
				Superficie de la parcelle entière (ha – déclaration de superficie)	Perte de rendement estimée sur la parcelle (ha ou %)	Perte de rendement estimée sur la parcelle à la récolte (ha, kg/ha ou %)	Date et heure du 2 ^e constat
1	2		3	4	5	6	7
1 : 3 ; 8	Région herbagère	code parcelle sur la déclaration de superficie 2020	prairies permanentes	1,63 ha	30 % (exemple)	ne rien indiquer	ne rien indiquer
2 : 11	Région herbagère	voir ci-dessus	maïs ensilage	3,51 ha	25 % (exemple)	ne rien indiquer	ne rien indiquer
3							
4							
5							
6							

Observations :

.....

.....

Les soussignés membres de la commission de constat de dégâts aux cultures déclarent sur l'honneur que le présent procès-verbal de constat de dégâts aux cultures est sincère et complet.

	Premier constat		Deuxième constat			
	Date : ne rien indiquer Heure : ne rien indiquer		Culture(s) : ne rien indiquer (lignes tableau : ne rien indiquer) Date : ne rien indiquer Heure : ne rien indiquer		Culture(s) : ne rien indiquer (lignes tableau : ne rien indiquer) Date : ne rien indiquer Heure : ne rien indiquer	
	Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Le Bourgmestre ou son délégué	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer
Le Représentant de la DGARNE (SPW)	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer
Le Chef de service compétent du contrôle local des Contributions directes ou son délégué	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer
L'Expert-agriculteur désigné par le bourgmestre	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer
L'Expert-agriculteur désigné par l'Ingénieur agronome susmentionné	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer
Pour accord, l'exploitant sinistré	A compléter	Signature	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer	ne rien indiquer

N.B. : Procès-verbal dont l'original est conservé à la commune. Après le dernier deuxième constat, une copie (avec cachet original de la commune) est envoyée immédiatement au Chef de service compétent du contrôle local des contributions directes, au Représentant de la DGA, à l'agriculteur ou horticulteur sinistré, alors que l'original est conservé à l'Administration communale où il est classé aux archives.

Autres remarques :

.....

.....